

Conférence Régionale

Accélération de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption en Afrique de l'Ouest et au Sahel

Dakar, Sénégal – 21 au 25 novembre 2022

Feuille de route de la plateforme régionale d'Afrique de l'Ouest et au Sahel

Déclaration

Dans le cadre du projet intitulé « Accélération de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption » (CNUCC) et sur la base du succès de la méthodologie appliquée dans d'autres régions, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad ont entrepris de créer une plateforme régionale pour accélérer l'application de la CNUCC dans la région de l'Afrique de l'Ouest et au Sahel.

Dans cette optique, des experts techniques, des responsables de haut niveau de la Côte d'Ivoire, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal et du Tchad, ainsi que des représentants de la société civile, du secteur privé et des partenaires de développement se sont réunis à Dakar, Sénégal, du 21 au 25 novembre 2022, afin d'étudier et analyser les aspects substantiels de la CNUCC et de promouvoir la création de partenariats dans la région pour accélérer sa mise en œuvre autour des quatre thématiques anticorruption identifiées comme prioritaires.

Les quatre thématiques identifiées comme prioritaires par les pays de la plateforme sont les suivantes :

- Enquêtes financières et renforcement des services d'enquêtes et de poursuites ;
- Recouvrement des avoirs ;
- Protection des lanceurs d'alerte et des personnes qui communiquent des informations ;
- Renforcement des systèmes d'intégrité.

Ces priorités ont été identifiées sur la base de l'analyse des recommandations faites dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application de la CNUCC, du travail d'assistance technique continu fourni dans les pays de la région ainsi que des consultations menées avec tous les pays de la plateforme.

La Conférence a reconnu l'importance des systèmes démocratiques, de la bonne gouvernance et de l'existence d'une volonté politique réelle pour garantir l'effectivité des efforts de prévention et de lutte contre la corruption. Les participants ont également reconnu l'importance de renforcer la coordination et la coopération avec les autres mécanismes et instruments régionaux et internationaux, tels que l'Union Africaine, la CEDEAO et l'UEMOA, pour la mise en œuvre de la feuille de route de la plateforme détaillée ci-dessous.

La Conférence a également souligné l'importance de soutenir la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 16, conformément à l'Agenda 2030 pour le développement durable ainsi que l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons. Les engagements suivants sont le résultat de l'acceptation unanime par tous les participants à la Conférence régionale relative à l'accélération de la mise en œuvre de la CNUCC en Afrique de l'Ouest et au Sahel qui s'est tenue à Dakar du 21 au 25 novembre 2022.

Engagement général

Les participants à la Conférence ont, en premier lieu, reconnu la nécessité d'achever les examens pays dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) et le bénéfice de cette plateforme pour permettre de mettre en œuvre les recommandations émanant de leurs rapports pays.

Les participants ont, ensuite, reconnu l'importance de l'intégration des dimensions de genre dans la corruption et l'ont considéré comme représentant une thématique transversale de la plateforme.

Ils ont également souligné l'importance de la digitalisation, du renforcement de la coordination inter-institutionnelle, de la mise en conformité des cadres normatifs et institutionnels avec les standards internationaux en vigueur ainsi que de l'application des cadres normatifs ainsi adoptés, dans la pratique.

Enfin, les participants se sont engagés à :

- ✓ Créer un mécanisme de suivi de mise en œuvre de la feuille de route de la plateforme ;
- ✓ Organiser des rencontres périodiques des pays de la plateforme pour permettre un échange sur les retours d'expériences nationales.

Plan d'Action

Les participants à la conférence régionale ont considéré qu'il était nécessaire de procéder à une évaluation globale et sectorielle, des risques de fraude et de corruption, y compris au travers du développement d'une stratégie nationale anti-corruption pour la mise en œuvre efficace du plan d'action dans les quatre thématiques de la plateforme régionale.

Ils ont, par conséquent, décidé de l'action proposée transversale suivante :

Action proposée transversale : Évaluation nationale et sectorielle des risques de corruption

Recommandation 1 : Mener une évaluation du cadre juridique et institutionnel national

- ✓ Mettre en place un Comité d'experts, appuyé par l'ONUSD, chargé de l'évaluation du cadre juridique et institutionnel au niveau national ainsi que de la restructuration des

institutions impliquées dans la lutte contre la corruption, comprenant les autorités impliquées dans la lutte contre la corruption, des acteurs de la société civile, des professions libérales et du secteur privé ; déterminer le mandat précis et les critères de sélection des membres du Comité d'experts, dans un souci d'intégrité ;

- ✓ Soutenir l'établissement par le Comité d'une procédure standardisée d'évaluation, définissant entre autres le calendrier, le contenu précis et la périodicité des cycles d'évaluation ;
- ✓ Doter le Comité *ad hoc* avec les moyens financiers, matériels et humains nécessaires pour la bonne conduite de sa mission ;
- ✓ Effectuer un état des lieux des institutions existantes mené par le Comité : analyse forces/faiblesses/opportunités/menaces ;
- ✓ Produire des rapports et formuler des recommandations, tendant à une meilleure appropriation par les institutions impliquées dans la lutte contre la corruption de leurs compétences et attributions.

Recommandation 2 : Identifier les secteurs à risques

- ✓ Réaliser une évaluation sectorielle des risques par le Comité d'experts mis en place dans le cadre de la Recommandation 1 ; au besoin, mettre en place des sous-comités par secteur ;
- ✓ Mettre en place un protocole/guide pratique pour la conduite transparente des différentes évaluations, menant à la rédaction de rapports sectoriels ;
- ✓ Identifier les secteurs prônes à la corruption, et adoption d'une approche basée sur le risque en hiérarchisant les secteurs en fonction des risques ;
- ✓ Intégrer la dimension de genre dans le processus d'évaluation des risques ;
- ✓ Réaliser de vastes études auprès des populations, afin de bénéficier d'une expérience empirique relativement aux risques de corruption et infractions assimilées.

Le Sénégal et la Côte d'Ivoire ont fait part de bonnes pratiques respectivement dans le secteur extractif et dans le secteur foncier et ont offert de partager leurs expériences avec les autres pays de la plateforme.

Thématique 1 : Enquêtes financières et renforcement des services d'enquêtes et de poursuites

Action proposée #1 : Amélioration du cadre juridique et institutionnel en matière d'enquêtes financières

Recommandation 1 : Fournir de l'assistance technique dans la rédaction des réformes et la révision des instruments existants

- ✓ Mettre les cadres normatifs en vigueur, en conformité avec les standards internationaux, entre autres à travers une assistance technique effective fournie par l'ONUDC s'appuyant sur les recommandations du Mécanisme d'examen de la CNUCC ;
- ✓ Élaborer un guide pratique sur la détection des infractions et la conduite d'enquêtes financières s'inspirant des bonnes pratiques de la sous-région.

Recommandation 2 : Améliorer le cadre institutionnel

- ✓ Élaborer des textes législatifs et réglementaires visant à renforcer les prérogatives des institutions chargées des enquêtes anticorruption dont les enquêteurs ont le pouvoir d'Officiers de Police Judiciaire ;
- ✓ Renforcer l'indépendance financière et opérationnelle des autorités anticorruption et lancer une réflexion sur les mesures qui pourraient garantir au mieux cette indépendance effective, notamment par la mobilisation de fonds pour mener des enquêtes financières et le respect de la durée du mandat des dirigeants des autorités anticorruption ;
- ✓ Mettre en place de manière effective des institutions spécialisées chargées chargée d'enquêter et de poursuivre la corruption et les autres infractions en matière économique et financière, y compris les crimes financiers connexes, et les mettre en place de manière effective et/ou renforcer les agences de recouvrement des avoirs.

Au Niger, les rapports transmis par la Haute Autorité de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées (HALCIA) au Procureur du Pôle judiciaire spécialisé en matière économique et financière font obligatoirement l'objet de poursuites.

Action proposée #2 : Renforcement des moyens et capacités des acteurs impliqués dans les enquêtes financières

Recommandation 1 : Renforcer les capacités et favoriser le mentorat

- ✓ Développer des programmes internes de formation et de renforcement des capacités, aussi bien initiaux que continus, au sein des institutions nationales clés, portant

également sur l'utilisation du matériel à la disposition des enquêteurs et autres autorités pertinentes ;

- ✓ Adapter les techniques et les méthodes d'enquêtes à l'environnement et aux contextes spécifiques, notamment la place souvent essentielle du secteur informel ;
- ✓ Créer une plateforme virtuelle d'échange et de formation, s'inspirant de l'Académie Internationale Anti-Corruption (IACA), principalement en vue du partage d'expériences, de bonnes pratiques, de méthodes, de cours en ligne et de documents-types pouvant servir au cours des formations initiale et continue des acteurs impliqués dans les enquêtes financières et économiques ;
- ✓ Intégrer la dimension genre tant au niveau du personnel que de la formation des acteurs ;
- ✓ Former les enquêteurs sur les nouvelles menaces liées à la cybercriminalité, aux cryptomonnaies et au *mobile banking*, adapter les procédures aux techniques très sophistiquées employées par les criminels ;
- ✓ Développer des programmes de mentorat, en premier lieu régional, et incorporer ponctuellement du personnel dans un service étranger qui pourrait être amené à servir de « mentor ».

Recommandation 2 : Doter les services d'enquêtes de moyens appropriés et conséquents

- ✓ Mettre à disposition des moyens matériels, technologiques et financiers conséquents à la disposition des agents enquêteurs ;
- ✓ Ouvrir l'accès des enquêteurs aux bases de données des différentes administrations, fiscales, douanières, notamment le Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM), etc. ;
- ✓ Soutenir et financer la digitalisation et la numérisation des administrations fiscales, douanières, immobilières et judiciaires, etc. ;
- ✓ Sensibiliser les acteurs concernés, notamment, les entreprises et professions non financières désignées, à la création et la conservation des archives à jour en vue de leur utilisation efficiente au cours des enquêtes économiques et financières ;
- ✓ Favoriser l'interconnexion des bases de données des différentes entités administratives, notamment par le développement de programmes de visualisation des informations existantes et le soutien à leur utilisation efficace par les enquêteurs à travers des formations, y compris de formateurs ;
- ✓ Édicter des mesures coercitives à l'attention des établissements bancaires et financiers, des entreprises et profession non financières désignées ainsi que les acteurs du secteur privé.

Action proposée #3 : Renforcement de la coordination inter-institutionnelle et de la coopération régionale et internationale

Recommandation 1 : Mettre en place un cadre de coordination national

- ✓ Créer des voies formelles de coordination et promotion active du partage d'informations, notamment au travers de protocoles inter-institutionnels ;
- ✓ Encourager la complémentarité institutionnelle et le recours aux enquêtes conjointes entre les différentes structures d'enquêtes ;
- ✓ Encourager le recours à des enquêtes menées de manière proactive, si des indications de fortes vulnérabilités à la corruption sont identifiées dans les évaluations de risques nationales ou sectorielles.
- ✓ Promouvoir la protection des données à caractère personnel ;
- ✓ Favoriser la judiciarisation des dossiers d'enquêtes grâce à l'échange de personnel, et notamment par la mise à disposition de magistrats spécialisés.

Recommandation 2 : Renforcer la coopération régionale et internationale

- ✓ Mettre en œuvre de manière effective des mécanismes juridiques de coopération internationale existants ;
- ✓ Faire recours dans les dossiers complexes à la coopération internationale, aussi bien pour les enquêteurs que pour les magistrats ; promouvoir et renforcer l'entraide judiciaire, notamment à l'échelle régionale ;
- ✓ Encourager le traitement systématique et rapide des commissions rogatoires internationales ;
- ✓ Prendre en compte les demandes de coopération sortantes, et prendre en charge les demandes de requêtes venues de juridictions étrangères dans des délais raisonnables ;
- ✓ Promouvoir les plateformes régionales existantes, notamment WACAP ou encore ARINWA ;
- ✓ Organiser le circuit à suivre et fixer des délais raisonnables à respecter lors du traitement de demandes de coopération internationales, afin de fluidifier et rendre plus efficace l'entraide judiciaire et les poursuites ;
- ✓ Désigner des points focaux, des magistrats de liaison et les autorités centrales chargées de la réception et de l'envoi des demandes internationales.

Thématique 2 : Recouvrement des avoirs

Action proposée #1 : Obtention de l'adhésion du public et l'engagement des décideurs en faveur des efforts de recouvrement des avoirs

Recommandation : Prendre des mesures pour obtenir l'adhésion du public et l'engagement des décideurs en faveur des efforts de recouvrement des avoirs.

- ✓ Mener des campagnes de sensibilisation auprès du public et des décideurs sur le concept et l'impact du recouvrement des avoirs dans la lutte contre la corruption et l'augmentation des ressources* ;
- ✓ Prendre des mesures pour faire participer activement les organismes de la société civile, le secteur privé, les médias et le monde universitaire à ces campagnes de sensibilisation, le cas échéant.

** Les ressources mentionnées sont celles qui peuvent être consacrées aux secteurs essentiels (santé, éducation, justice pénale, sécurité, infrastructure etc.) et au soutien des personnes vulnérables et des victimes de la corruption.*

Action proposée #2 : Etablissement d'un cadre normatif et stratégique complet pour le recouvrement des avoirs

Recommandation 1 : Prendre des mesures pour s'assurer que les cadres normatifs sont adéquats et permettent le recouvrement et la restitution des avoirs, par le biais de procédures civiles et pénales

- ✓ Procéder à un examen du cadre juridique et réglementaire existant spécifique au recouvrement des avoirs, notamment les dispositions relatives à l'exécution des décisions étrangères de saisie et de confiscation ;
- ✓ Mener un examen des cadres juridiques et réglementaires existants favorables au recouvrement des avoirs. Cet examen peut porter notamment sur les dispositions relatives :
 - Au gel, à la saisie et à la confiscation ;
 - A la gestion des avoirs saisis et confisqués ;
 - A l'identification des bénéficiaires effectifs ;
 - Aux immunités des fonctionnaires publics et des personnes politiquement exposées ; et
 - A la déclaration des avoirs.
- ✓ Adopter de nouvelles lois/réglementations ou modifier celles qui existent, le cas échéant ;

- ✓ Prendre des mesures pour mettre en œuvre plus efficacement le cadre juridique et réglementaire du recouvrement des avoirs.

Recommandation 2 : Élaborer et mettre en œuvre des stratégies/plans d'action nationaux adéquats pour le recouvrement des avoirs

- ✓ Élaborer et mettre en œuvre des stratégies/plans d'action nationaux adéquats pour le recouvrement des avoirs.

Action proposée #3 : Renforcement du cadre institutionnel du recouvrement des avoirs

Recommandation 1 : Prendre des mesures pour garantir l'existence d'institutions solides et capables de soutenir et de mener à bien le recouvrement des avoirs.

- ✓ Mettre en place des institutions spécialisées chargées du recouvrement des avoirs et de la gestion des avoirs saisis et confisqués ;
- ✓ Veiller à ce que ces institutions disposent de l'indépendance nécessaire et des ressources financières, techniques et humaines adéquates* ;
- ✓ Mettre en place des mesures pour favoriser la coopération nationale entre les autorités compétentes ;
- ✓ Adopter une approche prenant en compte la dimension de genre en établissant le cadre institutionnel de recouvrement des avoirs.

** L'indépendance nécessaire et les ressources adéquates peuvent être atteintes notamment par le fait de dispenser des formations spécialisées et adaptées en matière de recouvrement des avoirs et en envisageant de prendre des mesures visant à encourager et à motiver le personnel des autorités compétentes.*

Action proposée #4 : Renforcement de la coopération régionale et internationale pour le recouvrement des avoirs

Recommandation 1 : Établir un cadre juridique et institutionnel complet pour la coopération internationale

- ✓ Utiliser la CNUCC et les autres instruments internationaux pertinents comme base juridique pour la coopération internationale, y compris dans le contexte du recouvrement des avoirs, en l'absence de traités bilatéraux ;
- ✓ Développer des systèmes de gestion adéquats des demandes de coopération internationale* ;

- ✓ Elaborer des guides de coopération internationale et de recouvrement des avoirs.

*** Les systèmes de gestion des demandes de coopération peut se faire par exemple par le fait de finaliser et élargir la mise en place des Bureau d'entraides pénales internationales - BEPI).**

Recommandation 2 : Prendre des mesures et développer des mécanismes pour encourager la coopération bilatérale, régionale et internationale en vue du recouvrement des avoirs

- ✓ Envisager de conclure davantage de protocoles d'accord et de traités bilatéraux pour favoriser et simplifier la coopération régionale et internationale dans le contexte du recouvrement des avoirs ;
- ✓ Envisager de bénéficier de l'expérience d'autres États de la région et d'ailleurs dans le contexte du recouvrement des avoirs ;
- ✓ Utiliser pleinement les canaux de coopération informels disponibles, y compris dans le cadre des réseaux régionaux existants (i.e. ARIN-WA, PCJS, WACAP) ;
- ✓ Rejoindre le Réseau opérationnel mondial des autorités chargées de l'application des lois contre la corruption (Réseau Globe) établi par l'ONUDC ;
- ✓ Envisager de bénéficier de l'assistance fournie par l'Initiative conjointe ONUDC/Banque mondiale pour le recouvrement des avoirs volés (Initiative StAR), en particulier pour faciliter la coopération internationale, le cas échéant.

Thématique 3 : Protection des lanceurs d'alerte et des personnes qui communiquent des informations

Action proposée #1 : Sensibilisation à l'importance des signalements et des lanceurs d'alerte

Recommandation 1 : Mener des campagnes de sensibilisation sur l'importance de signaler des actes répréhensibles et de protéger les lanceurs d'alerte

- ✓ Développer des guides et des modules de sensibilisation en ligne (de type Massive Open Online Course - MOOC) de vulgarisation expliquant qui peut signaler, qu'est ce qui peut être signalé et comment signaler ainsi que les mesures de protection existantes ;
- ✓ Organiser des campagnes de communication à l'endroit du public sur l'importance des lanceurs d'alerte et du fait de les protéger, y compris en partenariat avec les organes de presse (ex. panneaux, films institutionnels, spots TV et radio, flyers, réseaux sociaux) ;
- ✓ Construire et mener des actions de terrain conjointement avec les organismes de la société civile (ex. clubs d'intégrité, ateliers ponctuels, campagnes de sensibilisation) ;

- ✓ Identifier les secteurs les plus à risques et exposés à la corruption et développer des campagnes de sensibilisation ciblées ;
- ✓ Développer des modules de sensibilisation à l'importance du signalement et de la protection des lanceurs d'alerte à destination des programmes d'éducation élémentaires, primaires, secondaires et cycles supérieurs.

Le Sénégal et la Côte d'Ivoire utilisent les statistiques sur la base des signalements effectués pour identifier les secteurs les plus exposés
Le Tchad et la Côte d'Ivoire ont des clubs d'intégrité pour les jeunes dans les institutions éducatives
La Côte d'Ivoire utilise les statistiques recueillies sur la base des signalements pour alimenter le programme de formation nationale sur la lutte contre la corruption, notamment en ce qui concerne les lanceurs d'alerte

Recommandation 2 : Sensibiliser sur l'importance de la prise en compte du genre dans les systèmes de signalement et de protection

- ✓ Mener des travaux de recherches sur l'impact du genre dans la corruption et analyser son incidence sur les signalements effectués ainsi que les représailles subies par les lanceurs d'alerte ;
- ✓ Identifier les facteurs de risques inhérents au signalement en fonction du genre de la personne qui communique des informations ;
- ✓ Intégrer l'importance de la dimension de genre dans les campagnes de sensibilisation menées sur la protection des lanceurs d'alerte.

La Mauritanie a établi dans chaque ministère une cellule genre chargée de recevoir les plaintes et d'assurer le suivi sur la question du genre. Le pays est aussi en train d'élaborer une stratégie nationale de lutte contre la corruption et va y inclure la dimension de genre.

Action proposée #2 : Développement des cadres normatifs et institutionnels de signalements et de protection des lanceurs d'alerte

Recommandation 1 : Mener un état des lieux des cadres existants dans les législations nationales

- ✓ Effectuer des recherches et mener une étude sur les standards internationaux et régionaux existants en matière de signalement et protection des lanceurs d'alerte :
 - S'appuyer pour ce faire sur les travaux menés par l'ONUSD et les autres organismes communautaires pertinents, y compris la CEDEAO et l'UEMOA ;
 - Recevoir un soutien et des formations de l'ONUSD et les autres organismes communautaires pertinents, y compris la CEDEAO et l'UEMOA.

- ✓ Effectuer un Etat des lieux de la législation existante nationale et identifier les défis et les lacunes ;
- ✓ Mener une étude comparative sur les législations des pays de la plateforme, partager les bonnes pratiques et développer une bibliothèque de bonnes pratiques.

Recommandation 2 : Réviser les cadres existants et adopter des textes normatifs spécifiques

- ✓ Adopter des législations spécifiques de signalement et de protection des lanceurs d'alerte en conformité avec les standards en vigueur, y compris en ce qui concerne la question des signalements anonymes et la nécessité d'effectuer des signalements sur la base de motifs raisonnables ;
- ✓ Développer des mesures normatives de signalement et de protection, inclusives et intégrant les dimensions de genre ;
- ✓ Réviser l'arsenal normatif pour renforcer la protection de toutes les personnes qui communiquent des informations, y compris en dehors de l'existence d'une procédure judiciaire en cours ;
- ✓ Adopter les textes réglementaires nécessaires à l'application des nouvelles dispositions législatives ;
- ✓ Conduire des évaluations périodiques des législations ainsi adoptées et révisées.

La Côte d'Ivoire est en train de développer une loi sur la protection des lanceurs d'alerte et a proposé de partager son expérience avec les autres pays de la plateforme. Les pays de la plateforme ont aussi émis le souhait d'obtenir le soutien des organisations internationales et régionales pour le développement des cadres normatifs (ONUDC, CEDEAO, Union Africaine etc.)

Action proposée #3 : Elaboration et déploiement des mécanismes internes et externes inclusifs de signalement et de protection des lanceurs d'alerte

Recommandation 1 : Etablir des mécanismes inclusifs de signalement et de protection

- ✓ Développer un recueil des standards internationaux sur les mécanismes internes de signalement et de protection ;
- ✓ Sensibiliser les secteurs les plus exposés pour qu'ils se dotent d'un mécanisme interne de réception de signalement ;
- ✓ Adopter des politiques et procédures et établir concrètement des systèmes internes de signalements et de protection des lanceurs d'alerte dans toutes les structures chargées

de recevoir et traiter des signalements, y compris le secteur privé et la société civile. Utiliser, pour ce faire, les outils développés par l'ONUUDC (ex. publication et module de formation en ligne) ;

- ✓ Elaborer des canaux de signalement sécurisés et inclusifs, dans le respect de la protection de la confidentialité et des données à caractère personnel.

Les pays de la conférence ont proposé de commencer par une institution pilote pour l'établissement d'un mécanisme interne de signalement et de protection qui pourra être dupliqué par la suite dans d'autres institutions et d'autres secteurs. Ils ont également proposé de s'inspirer de l'expérience du secteur privé, notamment dans les grandes entreprises qui disposent déjà de ces mécanismes.

Recommandation 2 : Renforcer les capacités des acteurs en charge de recevoir le signalement et de fournir de la protection

- ✓ Former les enquêteurs sur le traitement des signalements, y compris la prise en compte de la dimension de genre tout au long du processus d'enquête ;
- ✓ Développer des modules de formations à destination des acteurs sur l'importance des systèmes de signalement et de protection des lanceurs d'alerte ;
- ✓ Effectuer des formations spécifiques sur les mécanismes internes existants à destination des acteurs en charge de la réception et du traitement des signalements et de la protection des personnes ;
- ✓ Développer des guides et des formations pour faciliter les signalements internes, externes et publics ;
- ✓ Développer des activités de formation et de renforcement des capacités à destination des acteurs externes et publics (y compris la société civile et les médias) sur la réception et le traitement des signalements ainsi que les mesures applicables de protection des personnes qui communiquent des informations ;
- ✓ Fournir une assistance et des conseils (juridiques, psychologiques etc.) aux personnes communiquant des informations.

Plusieurs pays de la plateforme ont mis en place des structures de proximité d'assistance juridique comme par exemple les cliniques juridiques en Côte d'Ivoire ou la maison de justice et les boutiques du droit au Sénégal. Il a été proposé de s'appuyer sur ces structures existantes pour permettre de fournir le soutien juridique aux lanceurs d'alerte.

Action proposée #4 : Développement de la coordination et la coopération entre les organes chargés du traitement des signalements et de la protection des personnes qui communiquent des informations

Recommandation 1 : Développer la coordination inter-institutionnelle nationale pour renforcer l'efficacité de la protection des lanceurs d'alerte et personnes qui communiquent des informations

- ✓ Signer des accords de partenariat entre institutions chargées de recevoir et traiter des signalements ainsi que de protéger les personnes qui communiquent des informations ;
- ✓ Créer un réseau d'acteurs et d'institutions chargés des signalements et de la protection des lanceurs d'alerte ainsi que des structures de signalements internes, externes et publics ;
- ✓ Mettre en place des plateformes de communication et d'échange entre ces acteurs et institutions ;
- ✓ Mettre en place un organisme de coordination central dédié.

Au Niger la HALCIA a établi un partenariat avec la Cellule Norbert Zongo (CENOZO - Journalistes d'investigations d'Afrique de l'Ouest) et forme des journalistes d'investigations

Recommandation 2 : Renforcer la coopération régionale relative à la question de la protection des lanceurs d'alerte et des personnes qui communiquent des informations

- ✓ Etablir une cartographie des acteurs régionaux jouant un rôle dans la protection des personnes qui communiquent des informations ;
- ✓ Renforcer la coopération et l'entraide régionales pour le signalement et la protection des personnes qui communiquent des informations, y compris en s'appuyant sur les réseaux d'entraide existants (ex. WACAP, WAPCCO etc.) ;
- ✓ Créer un réseau régional de coopération des acteurs en charge de la protection des personnes qui communiquent des informations pour renforcer l'échange de bonnes pratiques et explorer les possibilités de coopération dans le cadre de la protection des personnes qui communiquent des informations.

Thématique 4 : Renforcement des systèmes d'intégrité

Action proposée #1 : Amélioration et renforcement de la mise en œuvre de la vision stratégique de la lutte contre la corruption

Recommandation 1 : Prendre des mesures pour une meilleure coordination entre les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie anti-corruption et des plans d'actions

- ✓ Mettre en place une structure de coordination autonome, assurée par l'organe chargé de la lutte contre la corruption, qui assure la coordination entre les différentes organes et acteurs dans la mise en œuvre de la stratégie ;
- ✓ Encourager la signature de protocoles d'accord entre les différentes structures (organes étatiques ainsi que les organisations de la société civile, secteur privé) ;
- ✓ Établir et assurer un dialogue permanent entre les différentes parties prenantes, y compris la société civile et le secteur privé, et l'autorité politique ;
- ✓ Inclure les dimensions de genre au sein des structures chargées de la lutte contre la corruption.

Recommandation 2 : Actualiser et renforcer la mise en œuvre des stratégies, des politiques, et des plans d'actions nationaux et sectoriels

- ✓ Élaborer des stratégies, des politiques, et des plans d'actions nationaux anti-corruption, y compris une politique ou une stratégie genre dans le cadre de la lutte contre la corruption et les évaluer périodiquement ;
- ✓ Actualiser et renforcer les stratégies et les politiques anti-corruption, ainsi que les plans d'action en accord avec le progrès et la réalité évolutive de la corruption, à la suite de l'analyse périodique.

Action proposée #2 : Développement d'une culture d'éthique et anti-corruption

Recommandation : Mettre en place un programme national d'éducation et sensibilisation sur la lutte contre la corruption

- ✓ Élaborer et mettre en œuvre des chartes d'éthique et des codes de déontologie assortis de codes de conduite, en prenant en compte des informations fournies par la société civile et le secteur privé et effectuer une évaluation périodique, y compris par le biais d'audits de conformité, de la mise en œuvre de ces codes ;
- ✓ Développer un programme de formation d'éthique et anti-corruption relatif à l'introduction de la lutte contre la corruption dans les curricula scolaires (enseignement primaire, secondaire et supérieur) et professionnels ;
- ✓ Développer des campagnes de sensibilisation concernant les risques et les méfaits de la corruption, tenant en compte les femmes et les groupes vulnérables ;
- ✓ Instituer dans chaque service public, des boîtes à suggestions pour recueillir les informations des usagers sur la qualité des services publics ;
- ✓ Partager les expériences parmi les pays de la plateforme.

La Côte d'Ivoire a un très bon exemple d'un programme de sensibilisation et d'éducation autour de la corruption et la lutte contre la corruption à tous niveaux d'enseignement, et a offert de partager ses expériences avec les autres pays de la plateforme.

Action proposée #3 : Digitalisation des systèmes et des procédures administratives pour les rendre plus simples, efficaces et transparents

Recommandation : Mettre en place des systèmes digitaux sécurisés pour les domaines les plus vulnérables à la corruption

- ✓ Effectuer une évaluation des risques de corruption pour identifier les domaines les plus exposés à la corruption où la mesure d'atténuation peut être traitée par la digitalisation ;
- ✓ Mettre en œuvre les mesures numériques sécurisées identifiées lors de l'évaluation des risques ;
- ✓ Évaluer l'efficacité des mesures déployées ;
- ✓ Mettre à jour les mesures déployées et les renforcer en fonction des besoins et des évolutions technologiques ;
- ✓ Former et accompagner tous les acteurs pertinents à la culture du changement.

Action proposée #4 : Mise en place d'un mécanisme de gestion de conflit d'intérêt et des déclarations de patrimoine

Recommandation : Adopter ou renforcer le cadre législatif, relatif au conflit d'intérêt, à la déclaration des avoirs pour le rendre plus transparent et responsable afin de se conformer aux bonnes pratiques internationales

- ✓ Évaluer et mettre à jour le cadre juridique actuel ;
- ✓ Soumettre les assujettis à la déclaration de patrimoine à une déclaration d'intérêt ;
- ✓ Élaborer et vulgariser un guide de gestion de conflit d'intérêt, des déclarations de patrimoine ;
- ✓ Développer un programme de formation des formateurs pour les agents publics qui seront chargés de gérer le système de gestion de conflit d'intérêt, des déclarations de patrimoine ;
- ✓ Créer un outil digital de contrôle et de suivi des déclarations des avoirs et d'intérêt.

Action proposée #5 : Renforcement de l'intégrité de tout le système de la commande publique

Recommandation : Améliorer la publication et utilisation des informations sur la commande publique afin de mieux détecter et prévenir la corruption, la fraude, et/ou la collusion

- ✓ Élaborer un code d'éthique sur les marchés publics pour les agents publics et les soumissionnaires ;
- ✓ Assurer la publication des informations sur toute la chaîne de la commande publique (dès la planification, à travers l'appel d'offre, l'évaluation, et l'attribution, jusqu'en mise en œuvre/exécution) ;
- ✓ Publier des informations sur l'attribution des marchés publics, y compris les bénéficiaires effectifs qui seront ouvertes au public graduellement selon les bonnes pratiques internationales et prenant en compte le respect de la vie privée ;
- ✓ Sensibiliser, informer, vulgariser, et former des acteurs des modalités de passation des marchés publics, y compris les entreprises gérées par les femmes ;
- ✓ Assurer l'établissement en avance de critères clairs d'évaluation des appels d'offres, d'attribution, ainsi qu'un processus de recours ;
- ✓ Créer des outils digitaux ou les plateformes de publication, idéalement en données ouvertes standardisées, en vue de migrer vers des systèmes électroniques de passation de marchés publics ;
- ✓ Elaborer des manuels de procédures au profit de tous les départements qui ont la charge de la passation des marchés publics ;
- ✓ Mettre en place un système d'analyse des informations en matière de la passation des marchés public afin d'identifier et cartographier les risques de corruption ;
- ✓ Promouvoir le contrôle par des organisations de la société civile, surtout dans l'attribution et l'exécution des marchés publics, ainsi que l'implication du secteur privé.

Action proposée #6 : Renforcer l'intégrité des systèmes judiciaires

Recommandation : Prendre des mesures pour renforcer l'intégrité des systèmes judiciaires

- ✓ Élaborer des modules de formation sur l'anti-corruption pour les écoles de formation des magistrats ;
- ✓ Permettre à la société civile et/ou à l'organe anti-corruption, le cas échéant, de se porter partie civile dans les procès de lutte contre la corruption (en fonction des lois en vigueur dans les pays) ;
- ✓ Mettre en place un mécanisme d'information périodique pour les organisations de la société civile concernant des résultats des dossiers d'investigation ;

- ✓ Rendre systématique la publication des jugements et les communiqués de presse par le parquet, le cas échéant ;
- ✓ Élaborer un programme de formation continue à l'intention des magistrats et des organisations de la société civile sur le fonctionnement des juridictions compétentes, qui inclut la dimension de genre ;
- ✓ Mettre en place une plateforme multicanale pour recevoir et traiter les dénonciations ou les plaintes.

Action proposée #7 : Réglementation du financement des partis et groupements politiques

Recommandation : Élaborer un cadre juridique de financement des partis et groupements politiques afin d'accroître la redevabilité

- ✓ Élaborer une loi sur le financement privé (et/ou public) des partis et groupements politiques ainsi que le financement des campagnes, le cas échéant ;
- ✓ Élaborer et mettre en œuvre un programme de formation des acteurs publics et les parties prenantes pertinentes sur les modalités de financement des partis ou groupements politiques ;
- ✓ Mettre en place un mécanisme de contrôle pour évaluer les comptes de campagnes des partis politiques.